

CODE DE VIE

Respect — Engagement — Ouverture



COLLÈGE
HÉRITAGE
de Châteauguay

On se connaît par cœur

JUIN 2026

MOT DE LA DIRECTION

Au Collège Héritage, nous croyons profondément que la réussite éducative repose sur un équilibre entre encadrement, bienveillance et engagement. Notre code de vie s'inscrit dans cette vision. Il ne s'agit pas seulement d'un ensemble de règles, mais d'un cadre clair qui favorise un climat harmonieux, sécuritaire et respectueux pour tous.

Chaque élève qui franchit nos portes entreprend un parcours unique. Pour apprendre, évoluer et s'épanouir pleinement, il est essentiel de pouvoir compter sur un milieu structuré où les attentes sont connues et partagées. Le respect, l'engagement et l'ouverture sont au cœur de nos actions quotidiennes. Ces valeurs guident nos décisions et renforcent notre sentiment d'appartenance.

Parce qu'ici, on se connaît par cœur, nous avons à cœur d'accompagner chaque élève dans son développement personnel, social et académique. Le code de vie est un outil collectif : il engage les élèves, les membres du personnel et les parents dans une collaboration constructive et responsable. Ensemble, continuons à faire du Collège Héritage un milieu où chacun peut grandir, réussir et être fier de contribuer à notre communauté.

de Châteauguay



Le Collège se réserve le droit de modification en cours d'année.

Mot de la direction	02
Les valeurs	04
Responsabilités et vie au quotidien	05
Les écarts de conduite mineurs	07
Les écarts de conduite majeurs	08
Pyramide d'intervention	09
Tenue et apparence	10
En cas d'absence	13
Plan de lutte intimidation et violence	14
Guide du numérique	15
Bottin des ressources	16



CODE DE VIE



S'applique en tout lieu
et en tout moment

NOS VALEURS

Le respect

C'est reconnaître l'autre, être poli, à l'écoute et accepter les différences. Il favorise les relations harmonieuses et le vivre ensemble.

Comportements attendus

- Je me respecte.
- Je respecte les pairs et les adultes de l'école.
- Je respecte mon environnement.
- Je respecte le code de vie et le guide du numérique.
- Je me déplace calmement.
- Je vouvoie.
- Je suis honnête.

L'ouverture

C'est d'accueillir les idées, les cultures et les opinions des autres. Elle favorise l'écoute, la curiosité et le respect, créant ainsi un environnement scolaire inclusif et enrichissant pour tous.

Comportements attendus

- J'écoute les autres.
- Je fais preuve d'ouverture face aux différences ou idées nouvelles.
- J'ose sortir de ma zone de confort pour découvrir de nouvelles expériences.

L'engagement

C'est la participation active des élèves dans leur apprentissage et dans la vie scolaire. L'engagement favorise l'épanouissement de tous.

Comportements attendus

- Je participe en classe.
- Je participe activement à la vie du Collège.
- J'ai une attitude positive.
- Je présente des comportements positifs.

Notre mission

Le Collège Héritage offre un environnement familial où chaque élève est soutenu par une équipe attentive et sensible à ses besoins — **ici, on se connaît par cœur**, et chacun peut s'épanouir pleinement.



COLLÈGE
HÉRITAGE
de Châteauguay

MES RESPONSABILITÉS AU COLLÈGE

La propreté des lieux:

Je dois garder les lieux propres, jeter mes déchets à la poubelle et placer mes bottes ou mes chaussures supplémentaires, talons au mur.

Le vandalisme:

Toute forme de vandalisme est interdite sur la propriété du Collège ce qui inclut le matériel des élèves ou autres effets scolaires (livre, manuel, bureau, etc.). Ce matériel devra être remplacé à tes frais. Le personnel peut vérifier en tout temps l'état de mon matériel scolaire. Tout élève témoin de vandalisme est tenu de le rapporter à la direction.

Les travaux:

Je dois remettre mes travaux à temps, car j'aurai 10 % de pénalité par jour de retard. Tous mes travaux doivent être remis, sinon une note de 0 ou des sanctions peuvent s'appliquer.

Les outils technologiques:

Mon iPad ou mon Chromebook sont des outils technopédagogiques pour un usage scolaire uniquement. Pour faire mes travaux, ils sont autorisés à la bibliothèque et ou en classe seulement.

La carte étudiante :

Je dois avoir ma carte étudiante en tout temps, la présenter sur demande et ne jamais la prêter. En cas de perte, elle doit être remplacée à mes frais.

Les objets perdus :

En dépit de la surveillance attentive qu'il exerce, le Collège n'est pas responsable des objets que je perds, qui sont endommagés ou volés.

La rivière et le bois :

Il m'est interdit d'être dans la pente au bord de la rivière ou dans le boisé au bout du terrain de soccer. Pour traverser de l'autre côté de la clôture, je dois demander la permission.

L'autobus :

Dans l'autobus, les règlements du Collège et ceux du transporteur scolaire sont de rigueur et je suis sous l'autorité du conducteur. Je dois adopter un comportement qui favorise la sécurité des élèves et du conducteur. Si j'enfreins les règlements, je m'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du transport scolaire.

Le stationnement :

Je peux stationner mon cyclomoteur ou ma voiture à l'endroit désigné à cet effet.



LA VIE QUOTIDIENNE PARMİ NOUS

Mon arrivée au Collège:

Je me dirige vers la cafétéria (primaire, 1ère et 3e secondaire), à la place de l'élève (4e et 5e secondaire) ou je demeure à l'extérieur, dans la zone sécurisée par les cônes. Je dois être à l'heure en classe et être prêt à travailler à 9h10. Si je suis en retard, je dois me présenter au local des absences.

Mes déplacements:

Je circule dans les corridors en marchant et en chuchotant.

Les battements:

Il y a 2 battements: entre la période 1 et 2 et entre la période 4 et 5. C'est le temps pour moi de me dégourdir et de me préparer pour le prochain cours. Je dois demeurer en classe.

Les pauses:

J'en profite pour remplir ma bouteille d'eau et aller aux toilettes. Je peux aller à la cafétéria, à la place de l'élève ou dehors.

La nourriture est tolérée à la cafétéria et à l'extérieur seulement. La gestion des déchets est primordiale pour garder mon environnement propre.

Avant de quitter, je dois prévoir tout ce dont j'ai besoin, car je ne peux pas retourner en classe ou sur les étages. La pause du primaire se déroule à l'extérieur.

Dîner:

Il y a 2 dîners: de 12h50 à 13h10 et de 13h20 à 13h40. Les élèves du primaire dînent à partir de 12h30.

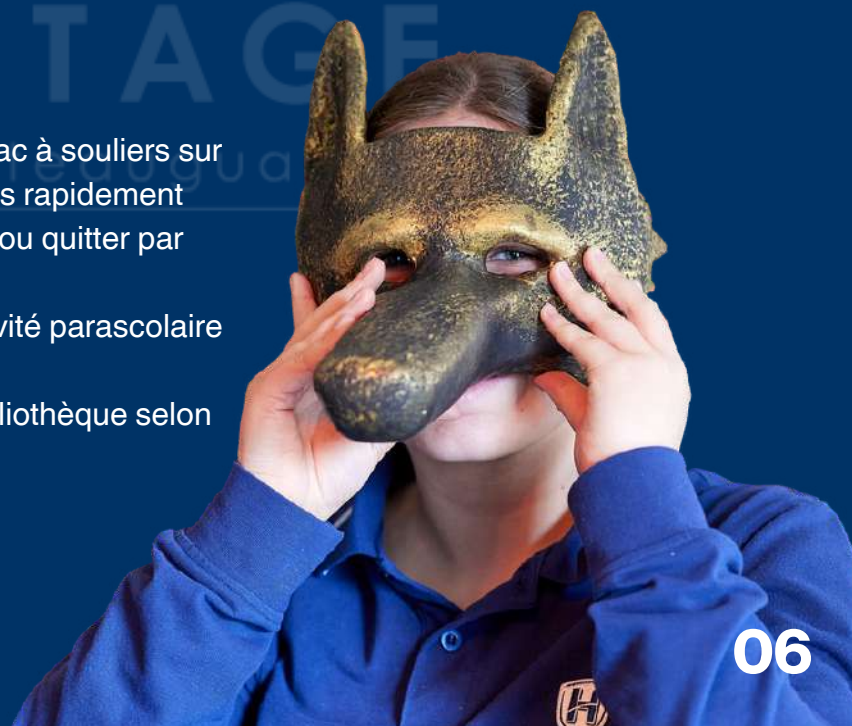
Je dois respecter l'horaire du dîner qui m'est attribué. Une cloche spéciale se fera entendre à 13h40 : au son de cette cloche, je dois demeurer au plateau (activité midi) où je suis. Les élèves de 5e secondaire ont le privilège de pouvoir sortir du terrain de l'école. Le civisme est de mise et la ponctualité est requise. La nourriture est tolérée à la cafétéria et à l'extérieur seulement. La gestion des déchets est primordiale pour garder mon environnement propre.

Fin des classes:

Je dois m'assurer de mettre mes souliers dans mon sac à souliers sur mon crochet, rien ne doit se retrouver par terre. Je dois rapidement me diriger vers l'extérieur pour prendre mon autobus ou quitter par mes propres moyens.

Je peux attendre mes parents et le début de mon activité parascolaire à la cafétéria.

Si je veux travailler dans le calme, je dois aller à la bibliothèque selon l'horaire établi.



LES ÉCARTS DE CONDUITE MINEURS

Travaux

Cette catégorie regroupe les situations liées à la remise et à la qualité des travaux scolaires, ainsi qu'à l'engagement de l'élève. Elle comprend : manque de matériel, travail incomplet, travail non fait, absence à une récupération obligatoire et mauvaise participation ou manque d'implication.

Retard

Cette catégorie regroupe les situations où l'élève n'est pas prêt à commencer le cours à l'heure prévue. Elle comprend : arrive en retard en classe et n'est pas assis à sa place au son de la cloche.

Ne respecte pas les consignes du milieu

Cette catégorie regroupe les comportements où l'élève ne respecte pas les règles et attentes du milieu de vie scolaire. Elle comprend : ne respecte pas les consignes en classe ou aux pauses, nuit à la propreté des lieux, chahut, provoque, paris et jeux de hasard, encourage un mauvais comportement et porte un uniforme inadéquat.

Dérangement

Cette catégorie regroupe les comportements qui perturbent le bon déroulement de la classe ou la vie scolaire. Elle comprend : lance des objets, échange des billets entre élèves, bavardage, silence en classe, etc.

Impolitesse-Irrespect

Cette catégorie regroupe les comportements occasionnels de manque de respect ou de collaboration qui perturbent légèrement le climat scolaire. Elle comprend notamment : argumenter, utiliser un langage inapproprié envers les pairs, refuser de coopérer à une consigne, adopter une attitude impolie ou irrespectueuse, ainsi que tout autre comportement similaire ne compromettant pas de façon importante le fonctionnement de la classe ou de l'école. *

En cas d'écart de conduite mineur

L'élève doit assumer la mesure qui lui est imposée par un membre du personnel du Collège. Les mesures s'appliquent selon la gravité de l'écart de conduite, et non dans un ordre de gradation. Les écarts de conduite peuvent entraîner les mesures suivantes :

Mesures d'encadrement :

- Avis aux parents
- Confiscation du matériel
- Convocation lors d'une journée pédagogique
- Geste de réparation
- Intervention des services policiers
- Réadmission conditionnelle
- Remplacement du matériel
- Rencontre avec un membre de l'équipe-école
- Rencontre de parents
- Retenue
- Retrait de classe
- Suspension interne et externe

Écart de conduite mineur

Toute action ou attitude qui perturbe le bon fonctionnement de la classe ou d'une activité scolaire et qui nuit aux apprentissages, au bien-être ou au sentiment de sécurité de l'élève lui-même, des autres élèves ou des membres de l'équipe-école.

Important :

*Un comportement d'irrespect ou d'impolitesse peut être considéré comme majeur lorsqu'il est grave par sa nature, répétitif malgré les interventions ou lorsqu'il porte atteinte à la dignité, à la sécurité ou au bien-être d'une personne.

La direction se réserve le droit d'évaluer la gravité de l'écart de conduite, qu'il soit mineur ou majeur, et de fixer la mesure disciplinaire appropriée.

LES ÉCARTS DE CONDUITE MAJEURS

Plagiat et tricherie

Cette catégorie regroupe les comportements de malhonnêteté académique. Elle comprend : plagiat, tricherie et utilisation de matériel non autorisé. Des conséquences seront appliquées, pouvant aller d'une retenue jusqu'à une note de 0 %. Les règles concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle se trouvent dans le guide du numérique.

Irrespect-Impolitesse

Cette catégorie regroupe les comportements graves, répétés ou ayant un impact significatif sur le bien-être, la sécurité ou le climat scolaire. Elle comprend notamment : répondre impoliment à un adulte, proférer des insultes envers les pairs ou les adultes, faire preuve de grossière indécence, tenir des propos dégradants ou menaçants, commettre des actes de vandalisme, refuser de façon persistante de se conformer aux consignes, ainsi que tout autre comportement similaire nuisant de façon importante au bon fonctionnement de l'école ou au respect des personnes.

Toxicomanie

Cette catégorie regroupe les situations qui touchent des infractions liées aux substances psychoactives, incluant notamment l'alcool, les drogues et toute autre substance licite ou illicite pouvant altérer l'état de conscience. Se référer au protocole d'intervention en toxicomanie pour les mesures applicables. Toute consommation, vente/distribution et-ou possession sont interdites.

Violences et intimidation

Cette catégorie regroupe les situations liées à l'utilisation de la violence, qu'elle soit physique, verbale, psychologique, sexuelle ou matérielle, incluant notamment les gestes d'agression, les menaces, l'intimidation, le harcèlement et la cyberintimidation. Se référer au plan de lutte contre l'intimidation et la violence pour les mesures et les interventions applicables.

Armes

Cette catégorie regroupe les situations qui touchent des infractions liées à la possession, à l'utilisation ou à la menace d'armes qu'elle soit réelle ou factice. Toute menace impliquant l'usage d'une arme ou de tout autre objet dangereux est strictement interdite et constitue un acte illégal.

En cas d'écart de conduite majeur:

L'élève doit assumer la mesure qui lui est imposée par un membre du personnel du Collège. Les mesures s'appliquent en fonction de la gravité de l'écart de conduite, et non selon un ordre de gradation. Les écarts de conduite peuvent entraîner l'application des mesures suivantes :

Mesures d'encadrement

- Discussion de cas en rencontre multidisciplinaire afin de mettre des mesures appropriées (rencontre de direction, suspension, suivi intervenants, etc)
- Étude du dossier de l'élève.
- Réadmission conditionnelle.

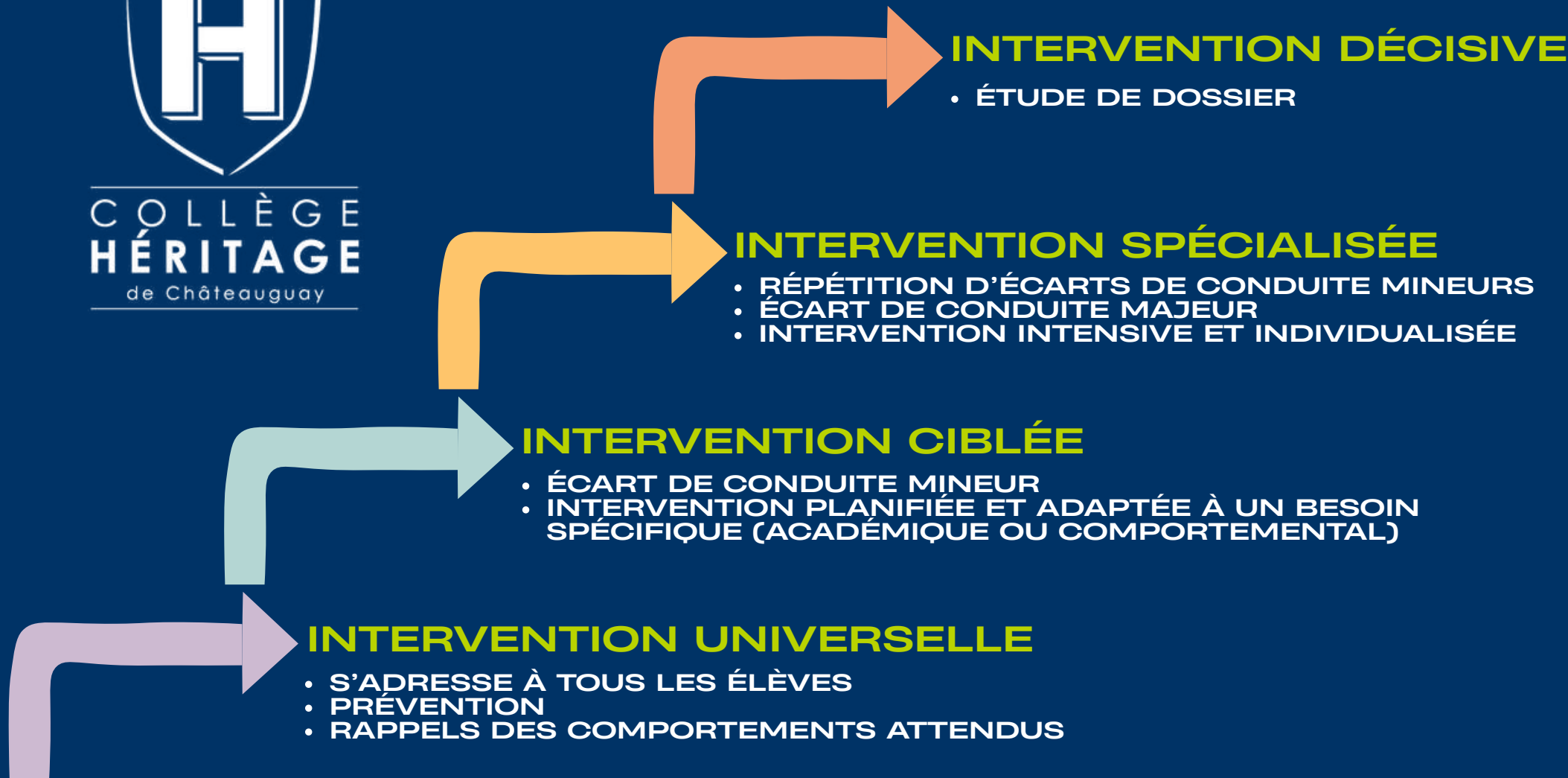
Écart de conduite majeur

Tout comportement grave, délibéré ou répété qui compromet le fonctionnement de l'école ou porte une atteinte directe à l'intégrité, à la sécurité et au bien-être d'une personne (élève ou membre du personnel).

Important:

Le non-respect des règles de la vie quotidienne est relevé et compilé suivant les modalités prévues par la direction. Vous retrouverez ces modalités dans le Pluriportail sous forme d'avis aux parents. Suite au non-respect des règles essentielles, une analyse du dossier sera faite par la direction afin de déterminer la sanction jugée la plus à propos selon la situation, la gravité du manquement et le dossier de suivi de l'élève. Les sanctions peuvent aller du geste réparateur, à la retenue, à la suspension, à une entente d'admission conditionnelle et même, au renvoi.

PYRAMIDE D'INTERVENTION



TENUE ET APPARENCE



- Polo piqué classique
- Veste zip
- Chandail demi zip ouaté
- Chandail rugby (4e et 5e secondaire)
- Kangourou ouaté
- Jogger chic
- Pantalon urbain décontracté
- Pantalon classique chevron
- Jupe (maximum 10 cm au dessus de la rotule du genou)
- Robe polo piquée classique
- Bermuda classique chevron (1er avril au 30 octobre)
- Ceinture noire ou marine avec boucle sobre
- Bas uni marine, noir, blanc, gris
- Chaussures noires unies en cuir seulement

GYM, OPTIONS SANTÉ ET SPORTIVES

- T-shirt sport proflex
- Short style basket mesh
- Short style soccer mesh
- Pantalon sport ajusté
- Pantalon sport confort
- Chaussure de sport

**Aucune modification de l'uniforme n'est acceptée et l'achat d'un des deux pantalons est obligatoire.*



LES ACCESSOIRES



Les bijoux et le maquillage:

- Les bijoux et le maquillage discret sont tolérés;
- Une manucure soignée est permise;
- Les bracelets, les chaînes ou autres bijoux à « pics » sont interdits;
- Les tatouages discrets sont permis. Toutefois, ils ne doivent pas aller à l'encontre des valeurs institutionnelles et ils ne doivent pas évoquer la violence, la sexualité ou de la discrimination; (racisme, sexisme, etc.).
- Le couvre-chef doit être retiré dès l'entrée dans l'école.



Les cheveux:

- Les élèves doivent avoir les cheveux soignés et le visage doit être dégagé.
- Les colorations sont permises.
- Le visage doit être dégagé, les cheveux peuvent être retenus par un bandeau ou une barrette.

ITEMS NON-PERMIS



- Le « legging » sous la jupe;
- La collection des Titans (kangourou, t-shirt, etc.) est permise seulement lors des activités des Titans, à l'intérieur ou à l'extérieur du Collège, les mercredis ou occasionnellement avec l'autorisation spéciale de la direction;
- Tout autre vêtement ne faisant pas partie de l'uniforme officiel

INFORMATIONS IMPORTANTES



Le coton ouaté personnel est autorisé uniquement à l'extérieur, lors de l'arrivée à l'école, à la récréation du matin, au dîner et au départ de l'élève. Il est interdit de le porter à l'intérieur de l'école.

En cas de doute dans l'interprétation des règlements concernant l'apparence, nous suggérons aux élèves et aux parents de valider auprès de la direction avant de procéder à des changements.



LES JOURNÉES COULEURS

Objectifs:

Les journées couleurs sont des journées spéciales organisées au cours de l'année scolaire pour soutenir un projet particulier ou une cause. Lors de ces journées, l'uniforme habituel n'est pas obligatoire, mais il existe des règles précises quant à la tenue des élèves.

TENUE VESTIMENTAIRE EXIGÉE

Tenue permise:

- Les élèves ne sont pas tenus de porter leur uniforme scolaire habituel.
- Ils peuvent porter des vêtements autres que l'uniforme à condition que la tenue soit jugée adéquate pour un milieu scolaire selon les critères ci-dessous.

Critères d'adéquation:

- Aucune forme de violence ne doit être prônée.
- Aucun message discriminatoire n'est permis (racisme, sexisme, etc.)
- Aucune tenue trop révélatrice n'est acceptée (ex. : camisoles très courtes) .

Interdictions générales:

Lors des journées couleurs, les types de vêtements suivants ne sont pas acceptés :

- Vêtements qui prônent ou encouragent la violence
- Vêtements avec messages racistes, discriminatoires ou offensants
- Tenues trop dénudées ou indécentes
- L'objectif est de maintenir un climat scolaire respectueux même si l'uniforme n'est pas portée.

Non-conformité :

- Si un élève ne respecte pas les critères de tenue adéquate, il sera tenu de remettre son uniforme scolaire.
- Cette mesure vise à assurer le respect des normes du milieu scolaire tout en maintenant l'esprit des journées couleurs.

But éducatif et attentes:

Même dans un contexte de tenue « libre », le Collège Héritage attend des élèves qu'ils fassent preuve de maturité, de respect et de responsabilité dans leur choix vestimentaire.

- Les journées couleurs doivent rester un moment festif sans compromettre le respect des autres et des valeurs éducatives du Collège.
- L'encadrement du code vestimentaire s'applique toujours, même sans uniforme.

PROCÉDURES À SUIVRE



Déclarez l'absence:

Déclarez l'absence de votre enfant via le Pluriportail ou par téléphone au 450-692-5578, poste 230. Le tout doit être fait avant 8 h 30 le matin de l'absence. Vous devez déclarer le motif de l'absence.



Départ hâtif:

Les parents communiquent avec la responsable des absences poste 230 ou via le Pluriportail pour signaler un départ en cours de journée.



Dîner à l'extérieur du Collège:

Les parents qui viennent chercher leur enfant au Collège doivent préalablement aviser la responsable des absences. Il n'est pas possible d'inviter des amis à dîner sans avoir obtenu une permission écrite des parents des élèves invités.



Absence voyage:

Les parents doivent remplir le formulaire qui est disponible dans l'infolettre à chaque semaine et ce au minimum deux semaines avant le départ.

À son retour, l'élève est responsable de récupérer le matériel distribué en son absence, de reprendre les notes de cours et de prendre connaissance des informations notées à l'agenda Studyo.

Les enseignants ne sont pas tenus d'offrir des services particuliers de rattrapage lors d'une absence pour des motifs non reconnus par le Collège.

À noter que des frais seront appliqués par évaluation manquée. L'élève devra se présenter selon l'horaire indiqué par la direction du Collège.

MOTIFS D'ABSENCE RECONNUS



- Maladie ou accident
- Rendez-vous médical
- Mortalité d'un proche
- Convocation au tribunal
- Compétition sportive-culturelle
- Congé autorisé par le Collège
- Visite d'un Cégep
- Examen de la SAAQ

Si la nature de l'évaluation le permet, voici les modalités:

Les évaluations peuvent être reprises durant l'heure du dîner, en fin de journée après les cours ou lors d'une journée pédagogique suivant le retour d'une absence. L'élève devra se présenter selon l'horaire proposé par la direction du Collège.

MOTIFS D'ABSENCE NON-RECONNUS



- Voyage personnel
- École buissonnière
- Transport
- Retard/absence non-motivé par la direction

Si la nature de l'évaluation le permet, voici les modalités:

Les évaluations peuvent être reprises en dehors de l'horaire régulier des cours, en fin de journée, lors d'une journée pédagogique ou à tout autre moment jugé approprié par la direction après une absence.

Dans un cas d'école buissonnière, aucune reprise ne sera permise et la note sera de 0.

INFORMATIONS IMPORTANTES



Veuillez prendre note qu'un élève qui ne se présente pas à sa convocation de reprise d'examen, sans raison préalablement approuvée par un membre du personnel ou de la direction, pourrait obtenir la note de 0. Il est de la responsabilité de l'élève de reprendre par lui-même ce qu'il manqué pendant l'absence.

PLAN DE LUTTE VIOLENCE ET INTIMIDATION

Notre engagement pour un milieu sain et sécuritaire

Au Collège Héritage de Châteauguay, le bien-être de nos élèves est au cœur de nos priorités. Nous nous engageons à offrir un environnement où chacun se sent respecté, écouté et en sécurité. Notre plan de lutte contre l'intimidation et la violence vise à prévenir toutes les formes d'intimidation, de violence et de violence à caractère sexuel, et à intervenir rapidement lorsqu'une situation survient.

Concrètement, cela signifie que nous mettons en place des ateliers de sensibilisation, des conférences, des activités éducatives en classe et une surveillance active dans les différents espaces de l'école. Nous travaillons à développer chez nos élèves des valeurs de respect, d'engagement et d'ouverture, afin de favoriser un climat positif où il fait bon apprendre.

Des adultes sont disponibles pour les élèves en cas de besoin. Les signalements sont pris au sérieux et traités avec diligence et confidentialité. Quand la situation l'exige, les parents sont rapidement informés et appelés à collaborer avec l'école, car nous croyons que c'est ensemble que nous faisons la différence.

Des mesures de soutien sont offertes aux élèves concernés, qu'ils soient victimes, témoins ou instigateurs, et des interventions adaptées sont mises en place selon la situation. Un suivi rigoureux est assuré afin de s'assurer que la situation est résolue et que chacun retrouve un sentiment de sécurité.

Parce qu'au Collège Héritage, nous formons une communauté où on se connaît par cœur, nous avons le souci de protéger chaque élève et de lui permettre de s'épanouir pleinement.

Pour consulter le plan de lutte complet :

<https://drive.google.com/file/d/1MoVltd6o92b2-grGvNMLH5CX6RMth9iR/view?ts=699863f8>



GUIDE DU NUMÉRIQUE

Le Collège Héritage met à la disposition des élèves des outils numériques favorisant l'apprentissage, la collaboration et le développement de compétences essentielles. L'utilisation de ces outils s'inscrit toutefois dans un cadre clair, responsable et éducatif.

Les appareils numériques sont permis uniquement à des fins pédagogiques et aux moments autorisés. De 8h00 à 17h00, toute utilisation personnelle (jeux, réseaux sociaux, cellulaire, écouteurs, montre et lunette intelligente, etc.) est interdite, sauf autorisation spéciale d'un membre du personnel. Les élèves doivent respecter les mesures de sécurité informatique mises en place par l'école et ne jamais tenter de les contourner. L'élève pourra effectuer ses travaux scolaires, à l'aide son outil technopédagogique, de 16h15 à 17h30 à la bibliothèque seulement.

Le respect et la responsabilité sont au cœur du guide. Les élèves doivent adopter un comportement éthique en ligne, protéger leurs renseignements personnels, utiliser un langage approprié et s'abstenir de toute forme de harcèlement ou de cyberintimidation. Ils doivent également prendre soin de leur appareil, l'avoir chargé chaque jour et signaler rapidement tout problème technique.

Le guide encadre aussi les visioconférences, l'utilisation des capsules d'enseignement et, à partir de 2026-2027, l'usage de l'intelligence artificielle. Toute utilisation de l'IA doit être autorisée par l'enseignant, faite avec des outils approuvés par le Collège et demeurer transparente. Une utilisation non conforme sera considérée comme du plagiat.

Le non-respect du code de vie numérique entraîne des conséquences progressives.

Pour consulter le guide du numérique complet :

https://docs.google.com/document/d/1lwoR9jtpuV2PSBvupb59R6g8ssGpTYqYV--l-w_Kn8Q/edit?tab=t.0#heading=h.bzuu



RESSOURCES INTERNES AU COLLÈGE

Techniciennes en éducation spécialisée

- Mme Véronique Hébert (Primaire et 5e secondaire)
- Mme Audrey Létourneau (1re et 2e secondaire)
- Mme Gabrielle Poupart (3e et 4e secondaire)

Intervenante psychosociale

- Mme Claudia Primeau

Techniciennes en loisir

- Mme Anaïs Ménard (sports)
- Mme Geneviève Gauthier (culturel)

Conseillère en information scolaire et professionnelle (CISEP)

- Mme Stéphanie Ruel

RESSOURCES EXTERNES

Allo prof :

- alloprof.ca
- 1888-776-4455
- 514-527-3726

Jeunesse j'écoute:

- jeunessejecoute.ca
- 1-800-668-6868

Tel-jeunes:

- teljeunes.com
- 1-800-263-2266
- Texto : 514-600-1002

Interligne diversité sexuelle

- interligne.ca
- 1-888-505-1010

Suicide action

- suicideactionmontreal.org
- 1-866-APPELLE
- 1-866-277-3553

Calacs

- agressionsexuelle.com
- 450-692-8258

Grossesse-secours

- grossesse-secours.org
- 514-271-0554

Anorexie et boulimie Québec (ANEB)

- anebquebec.com
- 1-800-630-0907

En cas de situation urgente ou préoccupante,
n'hésitez pas à communiquer avec l'une des ressources suivantes.